

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Nu-Blast, Aerosol (4290-75)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Nettoyant pour serpentins/Degraissant
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque des irritations cutanées. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut causer le cancer.
Conseil de prudence	
Prévention	Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Trichloroéthylène 7		9-01-6	95 - 98
Essences d'orange douce		8008-57-9	7-10
Dioxyde de carbone		124-38-9	2 - 5

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Lutte contre l'incendie / instructions

En cas d'incendie: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Si un réservoir, un conteneur sur rail ou un camion-citerne se retrouve dans un incendie, ISOLER le périmètre dans un rayon de 800 mètres ; envisager aussi une première évacuation de 800 mètres dans toutes les directions. TOUJOURS demeurer à distance des réservoirs cernés par les flammes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Cette substance est classée polluant de l'eau aux termes du Clean Water Act (loi relative à la propreté de l'eau) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection individuelle Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver soigneusement après la manipulation. Tenir le récipient bien fermé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3 5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	537 mg/m3
		100 ppm
	MPT	269 mg/m3 50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	15000 ppm
	MPT	5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3 5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	1070 mg/m3
		200 ppm
	MPT	269 mg/m3 50 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	PEL	9000 mg/m3
		5000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	MPT	100 ppm
	plafond	200 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3 5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	MPT	25 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	15 mg/L	Acide trichloroacétique	Urine	*
	0.5 mg/L	Trichloroéthano l, sans hydrolyse	sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations sur l'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Gaz.
Forme	Jet
Couleur	Incolore
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	1.46
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.

Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	50-85 psig @ 70°F
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	< 20.5 mm ² /s
Autres informations	
Projection de la flamme	< 18 dans
Inflammabilité (retour de flammes)	Non
Chaleur de combustion	6.95 kJ/g

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Oxydants forts. Métaux mous.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Phosgène.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.	
Renseignements sur les voies d'exposition probables		
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.	
Inhalation	Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Peau	Provoque des irritations cutanées. Peut provoquer une allergie cutanée.	
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Éruption. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Dermate. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.	
Renseignements sur les effets toxicologiques		
Toxicité aiguë	Effets narcotiques. Peut provoquer une allergie cutanée.	
Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		
Aigu		
Inhalation		
CL50 Pas	disponible	

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50 Pas	disponible	
Essences d'orange douce (CAS 8008-57-9)		
Aigu		
<i>Dermique</i> DL50	lapin 5	000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	rat 13	mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	rat 5	000 mg/kg
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)		
Aigu		
<i>Dermique</i> DL50	lapin 2	0000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	rat	8000 mg/l/4h
	souris	8450 ppm, 4 heures
DL50	souris	49000 ppm, 30 minutes 5500 ppm, 10 heures
<i>Orale</i> DL50 chien		5680 mg/kg
	rat	4290 mg/kg
	souris	2402 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des irritations cutanées.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
ACGIH - Sensibilisation		
Bicyclo[4.1.0]hept-3-ène, 3,7,7-triméthyl- (CAS 13466-78-9)		Sensibilisation cutanée
Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Bicyclo[4.1.0]hept-3-ène, 3,7,7-triméthyl- (CAS 13466-78-9)		Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
Canada - Manitoba OELs Hazard: Sensibilisation cutanée		
Bicyclo[4.1.0]hept-3-ène, 3,7,7-triméthyl- (CAS 13466-78-9)		Sensibilisation cutanée
Canada - Saskatchewan OELs Hazard Data: Sensibilisant		
Bicyclo[4.1.0]hept-3-ène, 3,7,7-triméthyl- (CAS 13466-78-9)		Sensibilisateur.
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
Cancérogénicité	Peut causer le cancer.	

Carcinogènes selon l'ACGIH

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

TRICHLORÉTHYLÈNE (CAS 79-01-6)

Probablement cancérigène pour l'homme.

TURPENTINE AND SELECTED MONOTERPENES
(CAS 13466-78-9)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Volume 63, Volume 106 - 1 Cancérigène pour l'homme.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Myrcene (CAS 123-35-3)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Térogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Effets narcotiques.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas disponible.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. L'exposition chronique au trichloréthylène peut causer le foie, le rein, le système nerveux central et les effets nerveux périphériques de système.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants	Espèce		Résultats d'épreuves
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)			
Crustacés	CE50 Dap	hnie	2.2 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Flagfish (Jordanela floridae)	3.1 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel bioaccumulatif	Pas de données disponibles.		
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets adverses	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Consulter les autorités avant la mise au rebut. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols , poison , Packing Group III (each not exceeding 1 L capacity)
Classe de danger Limited Quantity - US

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, non inflammables contenant des matières de la classe 6.1, groupe d'emballage III
Classe de danger Limited Quantity - Canada
Dispositions particulières 80

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, non inflammables contenant des matières de la classe 6.1, groupe d'emballage III
Classe de danger Limited Quantity - IATA

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols
Classe de danger Limited Quantity - US

DOT; IMDG; TMD



IATA



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

0.1 % Préavis unique d'exportation seulement.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui

Risque différé - Oui

Risque d'incendie - Non

Danger lié à la pression - Oui

Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Trichloroéthylène	79-01-6	95 - 98

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

TRICHLORÉTHYLÈNE

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

US - Texas Effects Screening Levels Hazard Data: Asphyxiante simple

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Bicyclo[4.1.0]hept-3-ène, 3,7,7-triméthyl- (CAS 13466-78-9)

Inscrit.

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Essences d'orange douce (CAS 8008-57-9)

Inscrit.

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Myrcene (CAS 123-35-3)

Listé : Mars 27, 2015

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Inscrit : Le 1er avril 1988

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Listé : Jan 31, 2014

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Listé : Jan 31, 2014

État des stocks

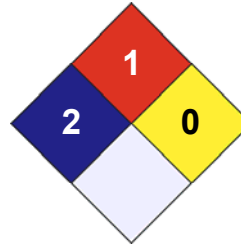
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

29-Septembre-2016

Version n°

01

Date en vigueur

29-Septembre-2016

Préparé par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.